Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201370-20251216-25161210-DE

COMMUNE DE MAËL-CARHAIX – 22340

Conseil municipal du mardi 16 décembre 2025 à 20h

Délibération n° 25.16.12.10

Date de convocation : 04.12.2025
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 11 ; Absents : 2 ; Pouvoirs : 2

Vote - Pour : 13 (11+2)
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Restructuration et extension de la maison de santé pluridisciplinaire. Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Richard GUILLEMOT (ARG), mandataire – Montant : 72 580.00 € HT. soit 87 096.00 € TTC.

Classification « actes » : Commande publique – 1.1 : Marchés publics

Madame le Maire rappelle que suite au choix de la municipalité de retenir le scénario relatif à l'extension-restructuration et non celui correspondant à la construction d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire, le conseil municipal avait confié à l'ADAC le 27 mai 2025, la prestation d'assistance visant à définir le programme et à accompagner la Commune dans la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour ce projet.

La consultation a ainsi été lancée le 26 septembre 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 29 octobre.

L'ADAC a ensuite analysé les dix offres reçues et trois candidats ont été auditionnés par la commission d'appel d'offres, le 15 décembre 2025.

Ainsi, à l'issue et après pondération des critères, Madame Le Maire propose de retenir le cabinet ARG – Architecte Richard GUILLEMOT, 12 ter Rue Hollo, 29270 CARHAIX-PLOUGUER en groupement avec le bureau d'études fluides BETDI Dilasser, qui propose, pour une enveloppe de travaux estimée à 785 000 € HT, une mission pour un montant de 72 580.00 € HT, 87 096.00 € TTC, soit un taux de rémunération de 9.25 %.

La prestation est composée d'une mission de base pour un montant de 65 155.00 € HT et de missions complémentaires (OPC, étude d'approvisionnement énergétique, simulation thermique et dynamique) pour un montant de 7 425.00 € HT.

De même, la rémunération du mandataire, Richard GUILLEMOT, architecte – pour la partie architecture, structure, acoustique, DET et OPC – représente 6.73 % soit 52 830.00 € HT, tandis que celle du co-traitant – pour la partie fluides STD, EAE et DET fluides – représente 2.516 % soit 19 750 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission d'appel d'offres :

- **attribue la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration-extension du cabinet médical au groupement représenté par ARG – Architecte Richard GUILLEMOT – pour un montant de 72 580.00 € HT, soit 87 096.00 € TTC.**
- **autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la mission ainsi que tout acte s'y rapportant.**

Le Maire,
Rollande LE BORGNE

MAIRIE DE MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)